

SALARIÉS ÉTRANGERS AU MAROC: VOICI COMMENT RENOUVELER VOTRE AUTORISATION DE TRAVAIL DURANT L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE

**21.04.2020 | SALARIÉS ÉTRANGERS AU MAROC:
VOICI COMMENT RENOUVELER VOTRE
AUTORISATION DE TRAVAIL DURANT L'ÉTAT
D'URGENCE SANITAIRE**

Les salariés étrangers au Maroc peuvent renouveler leur autorisation de travail depuis ce 21 avril. Le ministère de l'Emploi vient de publier les pièces nécessaires à ces dossiers.



Les fonctionnaires de la direction de l'emploi, au ministère de l'Emploi et de l'insertion professionnelle ont repris leur activités ce mardi 21 avril. Jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, prévue le 20 mai prochain, ils devront s'occuper de toutes les demandes de renouvellement des autorisations de travail pour les salariés étrangers, ainsi que les demandes de maintien en service des salariés atteints par la limite d'âge, précise le département de Mohamed Amekraz dans un communiqué.

Pour le renouvellement des autorisations de travail des

salariés étrangers, le ministère indique que l'employeur peut envoyer directement, par e-mail (s.migrants@emploi.gov.ma) ou par fax (au +212 5 37 68 31 86), une demande écrite, adressée auprès de la direction de l'emploi et signée par l'employeur et le salarié, avec cachet de l'employeur. La demande doit être accompagnée d'une copie du contrat de travail établi entre les deux parties.

Bloqués au Maroc, ces touristes étrangers « otages » de l'hospitalité du royaume

L'accord donné par le ministère de l'Emploi et de l'insertion professionnelle sera considéré comme étant une prolongation implicite de l'autorisation de travail et ce, jusqu'à la levée de l'état d'urgence sanitaire, sous réserve que la situation du salarié concerné soit ultérieurement réglée à travers le dépôt auprès des guichets dits « Taechir » de tous les documents requis, conformément à la procédure en vigueur en la matière.

Source

: <https://fr.le360.ma/societe/salaries-et-rangers-au-maroc-voici-comment-renouveler-votre-autorisation-de-travail-durant-letat-213750>

Par Khalil Ibrahim